



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE  
— AUJOURD'HUI —

# Info COUPE

10 juin 2021

## Forêt domaniale de Fausses-Reposes

La forêt domaniale de Fausses-Reposes est gérée par l'Office national des forêts, selon un aménagement forestier\*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2005-2024.

Celui-ci prévoit une coupe sanitaire complétée par une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation sur la parcelle 53a de la forêt, située sur le territoire de Marnes-la-Coquette

### Coupe sanitaire

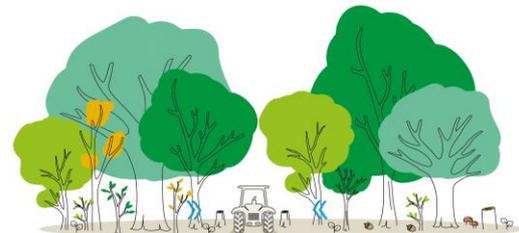
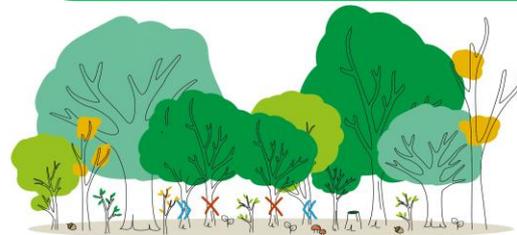


Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

### Informations coupe

Parcelle	53a
Surfaces	Total : 4 hectares
Type de peuplements	Hêtre, châtaignier, bouleau et chêne dépérissants
Volume de bois prélevé	Total : 245 m3 de bois
Date de début des travaux	Mi-juillet 2021
Durée du chantier	3 mois (en fonction des conditions météorologiques)

### Coupe d'ouverture de chemins d'exploitation



### Détails des coupes

>> La coupe sanitaire va prélever tous les arbres dépérissants et dangereux pour assurer la sécurité de tous, aux abords des chemins, du cimetière, de la route forestière de l'Impératrice et en lisière de forêt.

>> En parallèle les forestiers vont procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

>> Les travaux forestiers se dérouleront en deux temps : une petite partie sera réalisée en juillet mais la plus grande partie est programmée en septembre.

>> Ces coupes seront réalisées par un exploitant extérieur à l'ONF



>> Photo d'arbres dépérissants parcelle 53a forêt de Fausse Reposes

## Pourquoi cette coupe ?

**Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé !** La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

## Après cette coupe ?

La parcelle 53 va se régénérer naturellement ; **sur cette parcelle il n'y aura pas de plantation.**

> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres du peuplement de se **développer naturellement.**

**Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public**



**Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.**

## Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd, l'exploitant forestier qui a acheté les bois sur pieds, procédera à un tri valorisant l'ensemble des qualités du bois :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ;
- et enfin en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes

**Une partie des branchages de – de 7 centimètres de diamètre seront laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.**

## Plan des coupes en forêt domaniale de Fausses-reposes parcelle 53a



## La forêt domaniale de Fausses-reposes

Grande de plus de 600 hectares, la forêt domaniale de Fausses-Reposes est localisée sur deux départements (Hauts de Seine et Yvelines) et huit communes.

Elle est caractérisée par ses paysages de reliefs et vallons qui lui procurent des points de vue remarquables ainsi qu'une diversité écologique liée aux landes à callunes, clairières forestières, mares qui permettent à une flore de s'installer et d'héberger une faune variée.



## La sylviculture en Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.\* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

\*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

## CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest  
27, rue Edouard Charton  
78000 Versailles

**Ysatys Nadji**  
Chargée de Communication  
[ysatys.nadji@onf.fr](mailto:ysatys.nadji@onf.fr)